

SITE NATURA 2000 « MARAIS DE MANTEYER »

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE

LUNDI 16 JANVIER 2012, LA ROCHE DES ARNAUDS

Personnes présentes :

Jean-Claude GAST, Président du Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA)

Guy JULLIEN, Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais de Manteyer », Adjoint au maire de Manteyer

Maurice CHAUTANT, maire de La Roche des Arnauds

Claudine POTIN, Service Eau Environnement Forêt (DDT 05)

Yannick POGNART, ONEMA 05

Roger GARCIN, rapporteur scientifique du site Natura 2000 « Marais de Manteyer »

Roland AMADOR, ACCA Manteyer

Gilbert ROBERT, ACCA La Roche des Arnauds

Franck LE DRIANT, Société Alpine de Protection de la Nature (SAPN)

Pierre GENIAUX, SAPN

Éliane DUPLAND, LPO Groupe local du Pays gapençais

Albert DELANNOY, LPO Groupe local du Pays gapençais

Agnès VIVAT, animation départementale Natura 2000 – Mairie de Chorges

Eric HUSTACHE, animateur Natura 2000 « Dévoluy Durbon Charance Champsaur »

Annelise LAMPE, SMIGIBA

Carolyne VASSAS, SMIGIBA

Cyril RUHL, SMIGIBA

Personnes excusés :

Nicolas JEAN, Fédération de Chasse

Sandie GUILLERMIN, Agence de l'eau

M. le Président du Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA)

M. le Président du Groupe Chiroptères de Provence (GCP)

Ordre du jour :

- *Présentation du site Natura 2000*
- *Actualités*
- *Actions réalisées et à venir*
- *Évaluation des incidences Natura 2000*
- *Questions diverses*

Présentation du site Natura 2000

A. Lampe présente succinctement le site Natura 2000 « marais de Manteyer » (Zone de Protection Spéciale), rappelle la démarche engagée sur le territoire et précise les enjeux liés aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire (cf. présentation SMIGIBA jointe).

Actualités : Incendies du 4 et 22 avril 2011

Un bref bilan sur les incendies du mois d'avril 2011 est réalisé. Au total, 24 ha de végétation ont été brûlés : quasiment l'ensemble des roselières du marais ainsi que certaines prairies humides, arbustes, bosquets et haies. 20 ha sont partis en fumée lors du premier incendie et 4 ha environ dans le sud-est du marais lors du second feu. Il subsiste environ 4 ha de roselières sèches.

Une plainte a été déposée par le SMIGIBA pour destruction d'habitats naturels. Une autre a été déposée par la LPO. Deux procès-verbaux ont été dressés par les Services de l'État. L'enquête de gendarmerie n'a pas aboutie.

R. Garcin rappelle qu'au 4 avril, les différentes espèces présentes sur le marais n'étaient pas encore en période de reproduction, certaines n'arrivant de migration que fin avril début mai (les diverses espèces de rousserolles, Pie grièche écorcheur, etc.), contrairement à l'incendie du 22 avril où il y a certainement eu un impact sur la reproduction en cours de certains oiseaux dans les haies. Par contre, certains individus parmi les espèces présentes ont certainement péri lors du premier incendie : notamment parmi les espèces passant la nuit en dortoir autour du lac et ailleurs sur le marais.

F. Le Driant ajoute que ces incendies sont également néfastes pour la flore, notamment pour les espèces de zones humides qui ont tendance à migrer vers la périphérie des zones brûlées.

Actions réalisées et à venir

Concertation

Une réunion s'est tenue le 23 juin 2011 à Manteyer avec les élus, la DDT, le CEN PACA, l'animatrice départementale Natura 2000 et le rapporteur scientifique du site. Celle-ci avait pour objet de faire un point sur les incendies, le contrat Natura 2000 d'entretien de la roselière et de discuter des actions prévues au DOCOB.

Suite aux incendies, la décision a été prise de reporter d'un an les travaux de fauche de la roselière prévus à l'automne 2011.

Les différentes mesures de gestion prévues au Document d'objectifs sont également discutées. Il s'agit des actions suivantes :

- *Mettre en défens le centre de la roselière*
- *Aménager un seuil pour maintenir une lame d'eau suffisante dans la roselière*
- *Créer une mare dans la roselière*
- *Effectuer un entretien léger des canaux*
- *Définir les modalités d'entretien de la voie ferrée*

Au vu des connaissances actuelles du fonctionnement du marais, il a été décidé de ne pas s'engager dans l'une ou l'autre de ces actions en 2012. Une étude sur le fonctionnement hydraulique et notamment souterrain s'avère nécessaire. La question du financement d'une telle étude a été posée à la DDT qui a indiqué qu'elle questionnerait la DREAL à ce sujet.

C. Potin précise aujourd'hui qu'une telle étude ne pourra être financée pour le moment.

R. Garcin et G. Jullien évoquent la réalisation d'une étude palynologique pour acquérir des connaissances sur la formation du marais.

F. Le Driant précise que ce type d'étude est très intéressant et apporte d'importants et nombreux éléments de connaissance, pouvant dater de 10 à 15 000 ans.

Actions de gestion

Pratiques agricoles

Une Mesure Agro-environnementale Territorialisée (MAET) a été signée en 2009 par une agricultrice pour une durée de 5 ans (mise en place d'un plan de gestion pastorale sur 12 ha ; absence de traitement phytosanitaire sur 0,8 ha ; report de fauche sur 1,27 ha -

montant global de l'aide : 1906,78 €/an).

A. Lampe ajoute qu'il n'y a pas d'autres bénéficiaires possibles parmi les 7 agriculteurs recensés sur le marais.

F. Le Driant souligne l'intérêt du pâturage bovin pour certaines plantes (Ophioglosse, Rubanier nain...)

Entretien de la roselière

A. Lampe rappelle qu'un contrat Natura 2000 a été signé fin 2010 par le SMIGIBA pour une durée de 5 ans. L'objectif est de diversifier les habitats de roselières en rajeunissant certaines zones de roselière sèche au sud et à l'est du marais. Des travaux de fauche avec export des produits de coupe sont prévus chaque année à l'automne, à hauteur d'un hectare maximum.

Les parcelles concernées couvrent 3 ha et font l'objet d'un accord de principe des propriétaires pour la réalisation des travaux (conventions SMIGIBA/propriétaires à mettre en place).

Le contrat représente un montant de 23 500 € pour les 5 ans dont 12 % de frais d'expert.

Chaque année, un diagnostic pré-travaux est prévu afin de localiser :

- les parcelles qui seront fauchées
- la présence d'éventuelles espèces protégées

Une possible valorisation des produits de fauche a été recherchée. La ferme pédagogique Ceûz'ânes est intéressée (litière pour les ânes, paillage pour plantations).

Bonnes pratiques

Charte Chasse

Une charte Natura 2000 de bonnes pratique de la chasse a été élaborée en 2009 avec les acteurs locaux et notamment la Fédération de chasse et les ACCA concernées. Cette charte détaille un certain nombre de recommandations qui ont été reprises dans la réglementation de l'Arrêté préfectoral du 10/06/10.

Charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 est un outil contractuel permettant à tout propriétaire ou mandataire de marquer son engagement en faveur de la préservation de la biodiversité. Plus souple que les contrats Natura 2000, la Charte permet de bénéficier d'avantages fiscaux. Chaque site Natura 2000 doit élaborer sa Charte, adaptée aux grands types de milieux naturels et aux enjeux de conservation présents.

La rédaction de la charte du site « marais de Manteyer » va être engagée dans le courant de l'année 2012 sous forme de groupes de travail.

Sensibilisation du grand public

Sorties faune-flore

Une sortie ornithologique était proposée en mai 2011 dans le cadre de la Fête de la Nature avec Roger Garcin. Elle a été annulée faute de participants, reportée en juillet et annulée à nouveau pour la même raison. En Septembre 2011, une sortie faune-flore s'est déroulée dans le cadre des journées européennes du patrimoine avec l'association La Barule.

En 2012, une sortie organisée par Gap Sciences Animation (GSA) est prévue le 28 avril. Une sortie ornithologique va être à nouveau proposée le samedi 12 mai pour la Fête de la nature.

Participation à des évènements locaux

A. Lampe est intervenue au printemps du livre jeunesse à Veynes dont la thématique en 2011 était « les oiseaux ». Elle a réalisé une animation sur les oiseaux des milieux aquatiques et humides auprès de trois classes de cycle 3.

Exposition sur les richesses naturelles du marais

G. Jullien rappelle son souhait de réaliser des posters/panneaux, à l'image de ce qui a été fait au marais de Chorges, afin de les exposer dans les mairies de Manteyer et La Roche des Arnauds pour faire découvrir localement la richesse écologique de cette zone humide méconnue.

Amélioration du panneau d'information

Le panneau d'information situé à l'entrée nord-ouest du site, réalisé par la SAPN et le CRAVE en 1997, nécessite d'être refait et actualisé. A. Lampe propose d'intégrer au panneau des informations sur Natura 2000, les espèces d'oiseaux et les espèces végétales rares et menacées que l'on peut rencontrer sur le marais. Elle propose également d'afficher sur ce panneau une carte du marais où figurerait l'itinéraire du sentier de découverte.

Création d'un sentier de découverte

La réalisation d'un cheminement de découverte permettant l'accès au marais de manière pédagogique mais canalisée est également une action de sensibilisation du public.

La discussion sur les possibles itinéraires nous amène aux décisions suivantes :

- le cheminement doit utiliser des sentiers existants (chemins ruraux)
- le départ du sentier se ferait au panneau d'information
- un passage sur un point haut semble nécessaire pour une vision globale du marais

A. Lampe évoque le chemin des Sagnes qui est un sentier cadastré mais qui aujourd'hui sur le terrain n'est que partiellement existant. Il pourrait être « réouvert » pour ce projet.

Dans le cadre de ces trois projets de communication, A. Lampe demande aux membres du comité quel serait le projet prioritaire à engager en 2012.

F. Le Driant propose d'abord de mettre en place le panneau d'information et le sentier qui permettent l'accueil nécessaire sur le site avant de réaliser l'exposition.

Études et suivis

*** Faune**

Suivis ornithologiques

Roger Garcin réalise des suivis dans le cadre du Programme National de Recherche sur les Oiseaux (PNRO). Le marais de manteyer est l'un des nombreux sites dans le 05 bénéficiant de ces suivis.

Étude de la population d'Azuré de la sanguisorbe

Une étude de l'Azuré de la sanguisorbe sur le marais a été proposée par le CEN PACA. Elle a pour objectif d'évaluer la population présente, son état de conservation et de proposer des mesures de gestion et de suivi de cette espèce menacée.

Celle-ci a été classée à enjeu très fort sur le site Natura 2000 « Le Buëch » et à priorité de conservation PACA très forte par la DREAL.

Le site Natura 2000 du marais de Manteyer étant désigné au titre de la Directive Oiseaux, il n'a pu faire l'objet, jusqu'à présent, d'études ou de suivis des autres espèces animales d'intérêt communautaire ou patrimoniale.

Le SMIGIBA a fait une demande de financement auprès de la DREAL (en attente).

*** Flore**

- Réseau de conservation de la flore Alpes-Ain :

Le SMIGIBA a signé la charte du réseau, piloté par le Conservatoire Botanique National Alpin

(CBNA), en octobre 2011.

Suivi de la Violette naine

A. Lampe explique que la Violette naine est une espèce très rare dans les Hautes-Alpes (cinq stations connues dont le marais de Manteyer). Protégée au niveau régional, elle fait l'objet d'un suivi dans le cadre du réseau de conservation de la flore Alpes-Ain.

En tant que gestionnaire du site Natura 2000, le SMIGIBA va réaliser ce suivi en collaboration avec le CBNA et le réseau départemental Natura 2000.

Suivi de la végétation (roselières et prairies humides)

Une étude sur la végétation du marais a été réalisée en 2011 par Olivier Senn, phyto-écologue par la mise en place de lignes de lecture.

A. Lampe rappelle que ce suivi a divers objectifs :

- évaluer l'impact du feu sur la végétation
- évaluer le contrat Natura 2000 de fauche de la roselière (mise en œuvre en 2012)
- évaluer la MAET (zones mis en défens et zones pâturées)

Une première série de relevés a été effectuée début juillet pour les deux premiers volets. Les résultats seront communiqués prochainement.

*** Fonctionnement hydraulique du marais**

Étude préalable à la mise en place de piézomètres

Afin de développer les connaissances sur le fonctionnement hydraulique du marais, un stage a été proposé à l'Université de Provence. Une trentaine d'étudiants en Master 2 Milieux aquatiques a effectué une journée de terrain le 21 octobre 2011. Ils ont réalisé diverses mesures : profils topographiques, mesures de débits, analyses physico-chimiques, analyses pédologiques et ont mis en place deux piézomètres « rustiques ».

Les résultats nous seront communiqués dans les semaines à venir.

Vie du réseau Natura 2000

Rencontres et journées d'échanges

Un séminaire régional Natura 2000 s'est tenu à la DREAL PACA en mai 2011.

Chaque année, l'ensemble des animateurs Natura 2000 du département des Hautes-Alpes se réunit lors de Journées d'Échanges Techniques (JET). Elles se sont déroulées dans les Gorges de la Méouge en novembre 2010 et dans le Buëch en décembre 2011. Enfin, plusieurs réunions ont eu lieu à la DDT à Gap.

Comités de pilotage Natura 2000

Le SMIGIBA a participé à plusieurs comités de pilotage d'autres sites Natura 2000 : « La Durance » (opérateur : SMAVD), les « Gorges de la Méouge » (animateur : SIEM) et le site du « Dévoluy Durbon Charance Champsaur » (animateur : commune de Saint-Julien en Beauchêne).

Outils de communication

Différents outils permettent d'informer sur le dispositif Natura 2000 et les actualités des sites des Hautes-Alpes : le site internet du réseau 05 (<http://hautes-alpes.n2000.fr>); le site internet du SMIGIBA (<http://www.smigiba.fr>) ; l'exposition départementale (plusieurs jeux de 6 panneaux sont à disposition des animateurs); et une plaquette d'information sur Natura 2000 dans le 05 a été éditée cette année à destination du grand public.

Animation du site

Gestion administrative et financière

Une première convention d'animation a été signée en 2009 pour 3 ans pour un budget total de 60000€ financé à 50% par l'État et à 50% par le FEDER. Cette convention a été prorogée jusqu'au 31 mars 2012.

Une seconde convention est en cours de validation pour 3 ans avec un budget total de 69400€ (financements État – FEDER).

Evaluation des incidences Natura 2000

Claudine Potin présente les objectifs de l'évaluation des incidences et l'évolution récente de la procédure. Elle précise que les études d'incidences ne visent pas à empêcher les projets qui y seraient soumis mais bien à s'interroger dès la conception de ceux-ci sur la solution la moins impactante sur les milieux naturels et les espèces.

Elle présente ensuite les décrets du 9 avril 2010 et du 16 août 2011 qui définissent des listes de projets soumis dorénavant à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Actuellement, deux listes sont en vigueur pour le département 05 :

- la liste nationale du décret du 9 avril 2010
- la liste locale des Hautes-Alpes du 7 juin 2011

Une deuxième liste locale devait être prise premier trimestre 2012 par la Préfète concernant des projets qui ne relèvent actuellement d'aucun régime administratif (« régime propre Natura 2000 »). C'est en attente pour le moment.

Elle rappelle enfin que l'importance de l'étude d'incidences à réaliser est dépendante de l'ampleur du projet. Les formulaires simplifiés seront utilisés pour les « petits projets » alors que pour des projets de plus grande taille, une étude complète sera demandée. Elle ajoute que ce n'est pas à l'animateur Natura 2000 de réaliser les études d'incidences et que c'est au porteur de projet de conclure ou non à un impact sur les milieux ou les espèces.

Questions diverses

Arrêté préfectoral de Protection de biotope (APPB)

P. Geniaux signale que la réglementation de l'APPB sur le marais est peu connue localement et n'est pas matérialisée sur le site. La question est posée de la mise en place d'un petit panneau rappelant cette réglementation.

C. Potin explique qu'il n'y pas d'enveloppe financière prévue à cet effet mais qu'un financement Natura 2000 n'est pas à exclure.

Incendies et brûlage dirigé

P. Geniaux pose la question des motivations des incendiaires et quelles actions pourraient être mises en place pour éviter que cela se reproduise.

G. Jullien et M. Chautant rappellent que ces incendies ont lieu depuis des années et qu'il semble difficile d'y mettre un terme. M. Chautant rappelle qu'il a proposé à la DDT à plusieurs reprises d'effectuer du brûlage dirigé.

A. Lampe répond que c'est une question qui a été abordée lors de l'élaboration du Document d'objectifs et il avait été décidé de ne pas retenir cette méthode car peu maîtrisable.

F. Le Driant ajoute que ces pratiques de gestion n'existent quasiment plus en France.

A. Lampe propose de réaliser une lettre d'information Natura 2000 qui serait distribuée aux habitants des deux communes concernées afin d'expliquer Natura 2000 et les actions engagées sur le site par le SMIGIBA.

Aspres-sur-Buëch, le 20 février 2012